

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
Mme Céline Hervieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.